



Organe du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits humains au Sahara Occidental

LES NATIONS UNIES ET LE DROIT INTERNATIONAL

Le quatrième « *round* » des négociations entre le Maroc et le Front Polisario va se tenir du 16 au 18 au mars 2008 aux Etats-Unis. Dressant le bilan des « *rounds* » précédents, le secrétaire général des Nations unies a invité les parties en conflit à des « *négociations substantielles* ». Le Maroc ne conçoit toujours cette négociation que sur la base de son plan d'autonomie qui bafoue le droit international. Le chef de la délégation marocaine, Chakib Benmoussa, a réaffirmé son refus de porter atteinte à « *l'intégrité territoriale du Royaume ou à sa souveraineté qui ne sauraient souffrir d'aucun marchandage ou concession* ». Il faisait ainsi écho au discours du Roi du Maroc du 6 novembre 2007 : « *Quelle que soit la formule de la solution consensuelle qui émergera des négociations sérieuses, Le Maroc, son roi et son peuple, n'accepteront rien d'autre que l'autonomie, dans le cadre d'un Etat uni et unifié* ». Dans les faits, le Maroc veut se substituer aux Nations unies et au choix du peuple sahraoui en essayant de faire légitimer sa politique d'annexion. De son côté, le Front Polisario reste fidèle à ses engagements et réaffirme son attachement au droit international fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il affirme que, tout en représentant le peuple sahraoui dans les négociations, il ne peut se substituer à l'expression même de ce peuple sur le choix de son avenir qui ne peut passer que par un référendum d'autodétermination. Le Front Polisario accepte que trois questions soient posées aux électeurs : autonomie régionale, intégration au Maroc, indépendance. Afin d'apaiser les inquiétudes du Maroc si les Sahraouis choisissent l'indépendance, le Polisario avance des propositions constructives dans les domaines de la sécurité et de la coopération, notamment pour le déminage des territoires et l'exploitation des richesses naturelles.

Après le troisième « *round* » des négociations, le représentant personnel du secrétaire général des Nations unies, Peter Van Walsum, a refait une tournée dans la région. Début février, il a déclaré que « *les positions des parties sont encore très éloignées* » et qu'il n'a pas de « *nouveau plan pour sortir de l'impasse* ». Quelle conception a-t-il de son rôle ? Essayer de dégager un compromis en mettant sur le même plan l'occupant et l'occupé sans aucune référence au droit international ? Faire adopter au forceps le plan marocain d'autonomie ? Son rôle ne devrait-il pas être de faire appliquer de façon stricte le droit international conformément aux résolutions des Nations unies, c'est-à-dire d'organiser le référendum d'autodétermination pour permettre au dernier peuple colonisé d'Afrique de décider de son avenir ?

C'est tout de même un comble ! Les Nations unies qui sont normalement chargées d'appliquer le droit international en ont une conception « *flexible* ». Dans le cas du Kosovo, qui vient de déclarer son indépendance de façon unilatérale, les Nations unies laissent faire. Dans le cas de la Palestine et du Sahara occidental, les Nations unies refusent d'appliquer leurs propres résolutions en renvoyant dos-à-dos les puissances occupantes et les peuples occupés ! Cette politique du « *deux poids, deux mesures* » est intolérable ! Les peuples palestinien et sahraoui ont droit à leur indépendance. Il est temps que le Conseil de sécurité des Nations unies prenne ses responsabilités et fasse avancer les choses en obligeant Israël et le Maroc à se soumettre à la légalité internationale.

LE SAVEZ – VOUS ?

- . **Le Maroc** fait figure de mauvais élève au Maghreb en matière d'éducation selon de récentes études internationales ; il est classé par le PNUD à la 126^e place sur 177 sur le plan du développement humain.
- . **L'association australienne** de solidarité avec le Sahara occidental (AWSA) mène une campagne contre l'importation illégale de phosphates en provenance du Sahara occidental.
- . La répression se poursuit en Tunisie contre les défenseurs des droits de l'homme ; le 18 février, Fatma Ksila, secrétaire générale du CRLDHT, et Samira Abbou, responsable de l'Association Tunisienne Contre la Torture, ont fait l'objet d'une violente agression de la part des forces de sécurité.
- . **Le Sénégal**, qui joue en Afrique le rôle de la France en Europe, soutient le projet d'autonomie du Maroc ; il refuse l'autodétermination au peuple sahraoui, mais reconnaît l'indépendance du Kosovo.
- . **Les Pays-Bas** vont livrer trois navires de guerre au Maroc d'ici 2012 ; l'objectif des autorités marocaines est de participer aux opérations navales de l'OTAN.
- . **Le nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud** à Alger, Mzuvukile Maqetuka, a renouvelé le soutien de son pays, « *qui s'est engagé dans le processus de décolonisation du continent africain* », à l'autodétermination du peuple sahraoui à travers un référendum libre et démocratique.
- . **La République Arabe Sahraouie Démocratique** (RASD) a profité de l'exposition annuelle sur l'industrie pétrolière et gazière à Houston (Etats-Unis) pour présenter un nouvel appel d'offres de prospection pétrolière.
- . **Le parti norvégien du Centre** demande que le gouvernement norvégien reconnaisse la RASD ; le parti socialiste de gauche, également membre de la coalition gouvernementale, avait fait la même demande en avril 2007.
- . **Une délégation de l'Union nationale de la femme sahraouie** a participé au IX^e Congrès de l'Organisation Panafricaine des femmes à Johannesburg en février.
- . **Le Malawi et la RASD** ont décidé début février d'établir des relations diplomatiques.
- . **Le Conseil de l'Union des Etudiants européens** (UEE), qui regroupe 47 organisations nationales de 36 pays, a adopté une motion demandant la protection des étudiants sahraouis.
- . **Le parti de l'Alliance populaire progressiste**, parti de la majorité présidentielle en Mauritanie, estime que « *sans l'autodétermination des peuples, il ne peut y avoir de paix durable, ni de démocratie* ».
- . **Le Mouvement des Jeunes Communistes de France** (MJCF) s'est prononcé, au cours de son dernier congrès, pour « *un soutien à la lutte des Sahraouis pour la reconnaissance de leur Etat* ».
- . **L'association ATTAC-France** a rendu public un appel signé par des membres de ses réseaux dans 14 pays européens et au Maroc pour exiger « *la libération immédiate des prisonniers politiques au Maroc* ».

JEAN-PAUL LECOQ PERSISTE ET SIGNE

Maire de Gonfreville-L'Orcher, ville jumelée avec le camp de réfugiés sahraouis de J'réfia, Jean-Paul Lecoq a été élu député de Seine-Maritime pour la première fois aux dernières élections législatives de 2007. Dès sa première prise de parole à l'Assemblée Nationale, en novembre 2007, il est intervenu sur la question du Sahara occidental en interpellant le ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner (Voir *Corelso-Info* n° 8, novembre 2007).

Membre de la délégation de l'Assemblée Nationale à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il est intervenu fin janvier dans le débat sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et les pays du Maghreb. Il en a profité pour dénoncer l'attitude du Maroc qui « *a refusé et refuse toujours l'exercice de l'autodétermination du peuple sahraoui, en dépit de plus de 70 résolutions de l'ONU* ». Il a demandé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'agir pour la mise en œuvre de l'autodétermination du peuple sahraoui.

LA QUESTION SAHRAOUIE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

A l'initiative de Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime, des parlementaires nationaux et des responsables d'associations de solidarité avec le peuple sahraoui (dont le CORELSO) ont participé le 22 janvier à une réunion d'information sur le thème : « *Sahara occidental : comment peser pour favoriser la résolution de ce conflit dans le respect du droit international ?* ».

Après une introduction du nouveau représentant du Front Polisario en France, Omar Mansour, un large débat s'est instauré sous la présidence de M. André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme. Un des objectifs de cette réunion d'information était de faire évoluer la position de gouvernement français afin qu'il respecte le droit international et contribue activement au succès des négociations directes engagées entre le Maroc et le Front Polisario.

Les participants ont souhaité que cette réunion débouche sur la mise en place à l'Assemblée Nationale d'un groupe d'études sur le Sahara occidental. A l'instar des groupes d'études ou d'amitié qui existent dans d'autres parlements nationaux et au Parlement européen, ce groupe d'études permettrait de mieux informer les parlementaires, de les sensibiliser à la question sahraouie et donc de peser pour faire cesser les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et respecter le droit international qui passe par la tenue du référendum d'autodétermination. Des propositions d'action ont déjà été avancées comme l'organisation d'auditions à la commission des affaires étrangères et l'envoi de délégations de parlementaires dans les campements de réfugiés et les territoires occupés.

L'UMA TOUJOURS AU POINT MORT

Il y a 19 ans que l'Union du Maghreb arabe (UMA) a été créée (Traité de Marrakech en 1989). Mais elle en est toujours au point mort. Sans véritable initiative, ni activité. C'est ainsi que les échanges entre les pays du Maghreb ne représentent que 3 % de leur commerce extérieur.

Le roi Mohamed VI vient d'appeler à « *dynamiser l'UMA* ». Nouvelle manœuvre de diversion ! Effectivement, il y a de quoi s'interroger quand on sait que c'est le Maroc qui, depuis des années, bloque toute véritable activité de l'UMA.

Il a toujours refusé la tenue d'un Sommet des chefs d'Etat (le dernier a eu lieu en 1994) qui pourrait permettre de débloquer la situation. La question du Sahara occidental est un faux prétexte qui ne devrait pas empêcher les pays du Maghreb de répondre aux objectifs du Traité fondateur de l'UMA pour « *davantage de synergie, de complémentarité et d'intégration* ».

HARCELEMENT ET INTIMIDATION DES DEFENSEURS SAHRAOUI DES DROITS DE L'HOMME

Le 27 février est la date anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), membre de l'Union africaine et reconnue par plus de 80 pays dans le monde. Quelques jours avant cette date, pour essayer d'empêcher la population sahraouie des territoires occupés de fêter cet anniversaire et de réclamer le droit à l'autodétermination, les forces d'occupation marocaines « mises en état d'alerte » ont intensifié leur répression. Des ex-détenus politiques (qui ont déjà passé des années dans les geôles marocaines), des citoyens sahraouis, notamment des jeunes, ont été arrêtés, emprisonnés et souvent torturés. Des prisonniers politiques mènent une grève de la faim pour « revendiquer le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et dénoncer la poursuite des violations des droits humains ».

Les défenseurs des droits de l'homme dans le collimateur

Les défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement visés. Certains, comme Brahim Sabbar, sont toujours en prison. D'autres attendent leur procès. Tous sont « soumis à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation », comme le souligne « Amnesty International » qui dénonce également le refus des autorités marocaines d'enregistrer les associations sahraouies de défense des droits de l'homme, comme l'ASVDH ou le CODESA. « Amnesty International » poursuit : « *Le Maroc fait peser de sévères restrictions sur les droits fondamentaux des Sahraouis, notamment sur le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion* ». Face à cette situation, « Amnesty International » propose sur son site (<http://www.amnesty.fr>) de signer une pétition à l'adresse du Ministre de la Justice du Maroc : « *Agissez pour les militants des droits humains du Sahara occidental* ».

Le mouvement de soutien s'élargit.

Le Maroc essaie de maintenir un blocus sur les territoires occupés pour empêcher les médias d'en parler. C'est ainsi qu'une délégation officielle du Parlement Européen a été interdite en octobre 2006. Il y a quelques jours, une délégation de syndicalistes d'Espagne (CCOO), de France (CGT) et d'Italie (CGIL) qui rendait visite à un responsable syndical sahraoui des mines de phosphates de Phosboucraa a été arrêtée. Le secteur international de la CGT a protesté contre cette arrestation dans une lettre adressée à l'ambassadeur du Maroc en France.

Il faut réagir vite et dénoncer les arrestations, les emprisonnements, les procès pour casser le mur du silence médiatique. Quelques jours avant la visite de Nicolas Sarkozy au Maroc, en octobre 2007, dix associations lui avaient adressé une lettre. Quelques semaines plus tard, à l'occasion de la condamnation de Sadik Boullali, ex-disparu du bagne secret de Kalat M'Gouna, le mouvement de soutien s'est élargi puisque près de 20 associations ont adressé des courriers au Président de la République, aux Ministres français de la Justice, des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme ainsi qu'aux Ministres marocains de la Justice et de l'Intérieur : ACAT, Association américaine de Juristes auprès de l'ONU ; Amis de la RASD ; AFASPA ; Association Catalane de Juristes démocrates ; Association italienne de solidarité avec le peuple sahraoui ; BIRDHSO à Genève, Comité norvégien de soutien au peuple sahraoui ; CORELSO ; Droit-Solidarité ; Institut Droits humains de Catalogne ; MRAP ; Mouvement de la Paix ; Observatoire des droits humains de Badejoz ; Observatoire International des Droits de l'Homme à Naples ; Comité suisse de soutien au peuple sahraoui ; Survie-France et Syndicat de la Magistrature.

...

APPEL POUR LA LIBERATION DE BRAHIM SABBAR ET DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOIS

A l'issue de la réunion du 18 février 2008 à Bagnolet sur le Sahara occidental dans le cadre de la Semaine anticoloniale, une pétition a été lancée par plusieurs associations (AFASPA, Amis de la RASD, CORELSO, DROIT-SOLIDARITE, AFAPREDESA) pour demander la libération des prisonniers politiques sahraouis.

Voici le texte de cet appel

Depuis plus de trente ans, le peuple sahraoui vit divisé par un mur qui sépare les familles et les affections et déchire en deux l'unité d'un peuple. Seule, la souffrance est commune : à l'Est, les réfugiés dans les camps de Tindouf en Algérie souffrent surtout de malnutrition, d'un éternel provisoire et de l'inclémence du climat. A l'Ouest, les Sahraouis, qui vivent sur les territoires occupés illégalement par le Maroc, souffrent surtout d'un manque de liberté et de la répression policière.

Depuis mai 2005, une nouvelle vague de répression frappe la population sahraouie en lutte pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination, reconnu par les organes compétents des Nations unies.

Les défenseurs sahraouis sont les premiers visés par cette répression: harcelés, arrêtés, condamnés à la prison au cours de procès inéquitables.

C'est le cas de Brahim Sabbar, actuel secrétaire général de l'Association sahraouie des victimes des violations des droits de l'homme (ASVDH), 48 ans et père de trois enfants, déjà détenu dans la prison de Kalaat M'Gouna, où il a passé 10 années de disparition forcée, reconnu comme défenseur des droits de l'homme par Amnesty International et plusieurs ONG internationales. Condamné à deux années de prison dans un premier procès et à une autre année et demie dans un second procès, il est actuellement détenu dans « *la Prison Noire* » ("Carcel Negro") d'El Ayoun. Une cinquantaine de militants sahraouis sont également en prison pour avoir dénoncé les violations des droits de l'homme ou défendu le droit à l'autodétermination.

Une délégation du Haut-commissariat des Nations unies sur les Droits de l'homme, qui s'est rendue en mai 2006 au Sahara occidental, a constaté les violations des droits de l'homme et souligné qu'elles découlaient de la non application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

C'est pour ces motifs que les soussignés lancent un appel à toute la communauté internationale pour que cesse cette spirale répressive qui tend à nier l'identité et la dignité du peuple sahraoui. Ils demandent au secrétaire général des Nations unies, aux pays membres du Conseil de sécurité, aux Etats membres de l'Union européenne d'intervenir et de tout mettre en œuvre pour obtenir :

- . La libération immédiate de Brahim Sabbar et de tous les prisonniers politiques.
- . L'arrêt de la répression et le respect des libertés fondamentales (information, expression, association, manifestation).
- . La levée de l'état de siège militaire et médiatique et l'envoi d'observateurs internationaux dans les territoires occupés.
- . La publication du rapport de la mission du Haut-commissariat des Nations unies sur les droits de l'homme.
- . L'inclusion dans les compétences de la MINURSO de la protection des populations civiles sahraouies et le respect de leurs droits fondamentaux.

Avec cet appel, nous soutenons la cause du droit et de la justice, pour que la force ne l'emporte pas sur le droit comme cela est arrivé trop souvent dans l'histoire tragique de l'humanité.

Indiquer Nom et prénom, Adresse et renvoyer à une des associations.

AVEC L'ACAT PARRAINEZ UN PRISONNIER POLITIQUE SAHRAOUI

Dans le dernier numéro de sa revue, l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) a publié un article d'un responsable du CORELSO sur la situation au Sahara occidental.

Dans le prolongement de cet article et grâce aux contacts entre l'ACAT, le CORELSO et les Amis de la RASD, l'ACAT a pris l'initiative de lancer une action de parrainage des prisonniers politiques sahraouis des territoires occupés.

Après avoir présenté le contexte (annexion du Sahara occidental par le Maroc en 1975, ouverture des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario, répression contre les militants revendiquant le droit à l'autodétermination l'ACAT répond à la question: « *Que pouvez-vous faire ?* » en proposant de parrainer politique sahraoui en lui écrivant régulièrement ainsi qu'à sa famille.

Ce parrainage constitue une protection considérable au sein de l'univers carcéral dans la mesure où l'administration pénitentiaire sait que le détenu est suivi de l'extérieur. Les liens tissés avec les familles permettent souvent d'avoir des nouvelles récentes et de réagir lors de problèmes de santé ou de mauvais traitement en prison.

INSCRIPTION A L'ACTION SUIVIE SAHARA OCCIDENTAL

à retourner à l'attention de Frédérique Lellouche par courriel à frederique.ellouche@acatfrance.fr
ou en retournant le coupon à ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris

NOM -----

PRENOM -----

ADRESSE -----

TEL -----

COURRIEL -----

SAHARA OCCIDENTAL : A QUAND LA DECOLONISATION ?

Du 16 au 24 février, un collectif d'associations d'immigrés, antiracistes, de défense des droits de l'homme, anticolonialistes a organisé, avec le soutien de partis politiques (Alternatifs, LCR, PCF, Verts) une semaine anti-coloniale sur le thème « *Agir contre le colonialisme d'hier et d'aujourd'hui* ». Dernière colonie d'Afrique, le Sahara occidental était inscrit dans le programme à côté de la Palestine et des colonies françaises (Kanaky, Mayotte, Polynésie).

A l'initiative de l'AFASPA, une réunion-débat a été organisée le 18 février à la Bourse du travail de Bagnolet sur le thème : « *Sahara occidental : A quand la décolonisation ?* » avec la participation d'Omar Mansour, représentant en France du Front Polisario, et de responsables de l'Association des Amis de la RASD, du CORELSO, de Droit-Solidarité et de la Voie Démocratique. La violence des propos de certains Marocains présents dans la salle n'a pas empêché le débat auquel ont participé de nombreux Sahraouis qui ont dénoncé les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et réaffirmé leur volonté de lutter pour l'autodétermination et l'indépendance. Grâce au portable, Michèle Decaster, secrétaire générale de l'AFASPA, a réussi à faire écouter en direct un message de Elghalia Djimi, ex-disparue, responsable de l'ASVDH dans les territoires occupés.

A l'issue de la réunion, une pétition a été lancée et signée par de nombreux participants « *pour la libération de Brahim Sabbar et des prisonniers politiques sahraouis* ».

• • •

XII^e CONGRES DU FRONT POLISARIO

LUTTER POUR EXISTER

Le 12^e congrès du Polisario s'est tenu en décembre 2007 à Tifariti dans les « zones libérées » en présence de plus de 1700 congressistes et de nombreuses délégations étrangères d'Europe, d'Afrique et des Amériques.

Dans leurs interventions, les délégués ont décliné sous toutes les formes le thème du Congrès « *Lutte globale pour imposer la souveraineté et l'indépendance* ». Depuis le cessez-le-feu accepté par le Polisario en 1991, le référendum d'autodétermination est toujours remis aux calendes grecques à cause de l'obstruction du Maroc qui refuse de tenir ses engagements avec le soutien complice de nombreux gouvernements comme la France qui bafouent le droit international. L'exaspération des délégués s'est exprimée avec force. Une volonté majoritaire s'est dégagée pour dire à la communauté internationale que, si les négociations n'aboutissent pas et si le Maroc maintient son intransigeance pour imposer son projet d'autonomie interne, les Sahraouis sont prêts à la guerre. Leur message est clair: en cas d'échec des négociations, le recours à la reprise des armes est possible. « *C'est un droit légitime des Sahraouis* », ont martelé de nombreux délégués qui ont réaffirmé leur attachement à une solution pacifique du conflit avec la tenue d'un référendum d'autodétermination.

Un congrès extraordinaire devrait se tenir en juin 2008 pour trancher cette question. « *La reprise ou non de la lutte armée dépendra de la volonté du Maroc à mener à terme le processus de négociations. Si ce processus échoue, la reprise des armes sera définitivement tranchée lors d'un congrès extraordinaire* », a déclaré Mohamed Yeslem Baïssat, ambassadeur de la RASD à Alger.

Le Congrès a souhaité que les femmes jouent un rôle plus important au sein du Polisario. Il a été entendu puisque le nouveau Conseil national sahraoui (Parlement) élu en février compte 61,5 % de nouveaux venus et 34,5 % de femmes.

Le Congrès a également rendu hommage à la résistance pacifique des Sahraouis dans les territoires occupés face aux forces de l'occupation et décidé d'intensifier l'action diplomatique pour gagner plus de soutiens et de solidarités pour la mise en œuvre des résolutions des Nations unies.

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES EN PALESTINE ET AU SAHARA OCCIDENTAL

Au cours du colloque du 24 novembre 2007 à l'Université de Nanterre, co-organisé par le CORELSO, Philippe Riché a mis en évidence la richesse des ressources du Sahara occidental et dénoncé l'accaparement de ces ressources par les autorités marocaines en violation flagrante du droit international.

En 2006, une étudiante canadienne, Sandrine Davanture, a présenté à l'université du Québec à Montréal un mémoire de maîtrise en droit international sur « *Les limites de l'application du droit des ressources naturelles: le cas des territoires palestiniens et du Sahara occidental* ».

Dans son mémoire, dont on peut retrouver l'intégralité sur le site arso.org, elle décrit tout d'abord la norme de droit international qui est la souveraineté des ressources naturelles. Elle démontre ensuite que la titularité de cette souveraineté s'applique au peuple palestinien en tant que territoire occupé mais aussi au peuple sahraoui en tant que « *territoire non autonome* ». Comparant la situation en Palestine et au Sahara occidental et procédant à l'analyse des comportements des occupants, elle en conclut qu'il y a « *effectivement une exploitation illégale de leur part* », que ce soit Israël en Palestine ou le Maroc au Sahara occidental.

Face à « *cette spoliation à peine voilée* », elle analyse l'attitude des Nations unies et des Etats autres que les occupants. Voici sa conclusion concernant les réactions sur la scène internationale : « *Nous avons découvert que, malgré les nombreux rappels de l'existence de la souveraineté sur les ressources naturelles par les Nations unies ainsi que par les Etats soutenant la cause des peuples palestinien et sahraoui, les Etats occupants se jouent de cette norme de droit, forts, certainement, des appuis dont ils peuvent disposer de la part des puissances occidentales* ».

Dans son mémoire, elle démonte les mécanismes et dénonce les responsabilités de l'usurpation de souveraineté sur les ressources naturelles appartenant à des peuples qui ne s'administrent pas encore eux-mêmes.

Une République en exil

Un film de Cheikh Djemaï

**2007
Durée 52 minutes**

Depuis trois décennies, 160 000 Sahraouis sont réfugiés dans des camps, situés au sud-ouest de l'Algérie, devenu leur lieu d'asile.

Un peuple pris en otage, un peuple déchiré, le seul d'Afrique qui attend que son autodétermination lui soit enfin reconnue dans les faits. C'est aussi et surtout un drame humain qui n'en finit pas.

Ce documentaire met en lumière cette réalité qu'endure le peuple Sahraoui, exilé depuis trente-deux ans, loin de son pays le Sahara occidental, obligé de survivre dans des conditions extrêmes, oublié par l'actualité.

Un regard de l'intérieur sur des femmes, des hommes et des enfants meurtris qui font face à cet exil forcé au quotidien avec tout ce que cela induit de douleur, de malaise.

Un peuple, qui garde l'espoir d'une paix et le retour dans son pays occupé par le Maroc.

Un film comme un cri face au silence de la communauté internationale.

Produit par Cheikh Djemaï, Michel Bulté et Générique productions

DVD : 20,00 €

Contact : film.doc.sahraouis@free.fr

BON DE COMMANDE

L'adresser à l'e-mail : film.doc.sahraouis@free.fr
Une république en exil / un film de Cheikh Djemaï

Nom : Prénom :

Association :

Adresse :

Tél : Mail :

Je commande dvd x 20 € =

Vous recevrez votre commande à votre adresse.



CAMPAGNE D'ADHESIONS POUR QUE LE CORELSO PUISSE CONTINUER SON COMBAT

Depuis son déclenchement en mai 2005, le soulèvement populaire du peuple sahraoui dans les territoires occupés est violemment réprimé par les forces d'occupation marocaines dans l'indifférence quasi-générale des médias occidentaux. De nombreux défenseurs sahraouis de droits de l'homme sont poursuivis devant les tribunaux et emprisonnés.

Cette répression et le refus persistant du Maroc d'accepter le référendum d'autodétermination ont amené des défenseurs des droits de l'homme et des soutiens de la cause sahraouie à créer en décembre 2005 le CORELSO, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits humains au Sahara Occidental.

Tout au long de l'année 2007, le CORELSO a participé activement aux initiatives contre les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et pour la mise en œuvre du plan de paix des Nations Unies :

- Interventions auprès du Ministre des Affaires étrangères et du président de la République (pour la première fois 10 associations de défense des droits de l'homme se sont adressées au président Sarkozy avant son voyage au Maroc).
- Communiqués de presse et manifestations.
- Missions civiles dans les territoires occupés.
- Envoi d'avocats et de magistrats aux procès des militants sahraouis.
- Participation aux réunions préparatoires du Forum Social Maghrébin.

Le CORELSO a participé activement à la Conférence européenne de soutien au peuple sahraoui (EUCOCO) qui s'est tenue en octobre à Rome.

Il a co-organisé le 24 novembre avec l'Université de Nanterre et la revue de l'Ouest saharien un colloque sur le Sahara occidental.

Il a également poursuivi la publication de son bulletin électronique *CORELSO INFO* qui en est à son 9^e numéro, mars 2008.

Ce bilan d'activités constitue un encouragement à poursuivre l'action et à prendre de nouvelles initiatives en 2008 qui seront d'autant plus efficaces qu'elles seront portées par un plus grand nombre d'adhérents.

Pour que le CORELSO puisse continuer son combat et ses activités, nous avons besoin de vous. Nous vous proposons donc de prendre ou de renouveler votre adhésion en utilisant le bulletin ci-joint (la cotisation reste fixée à 10 euros minimum), de recruter de nouveaux adhérents et à participer aux activités de l'association.

Avec le renforcement de la répression, les procès des militants sahraouis sont de plus en plus nombreux. A la demande des associations sahraouies des droits de l'homme, le CORELSO s'efforce de participer, avec d'autres associations sur le plan européen, à l'envoi de juristes, d'avocats et de magistrats à ces procès. Mais l'envoi de ces avocats et magistrats a un coût. De plus, les militants sahraouis des territoires occupés ont besoin de notre aide pour mener à bien leurs actions de formation, d'information et de sensibilisation. C'est pourquoi nous poursuivons la souscription que nous avons lancée en 2007.

...

**BULLETIN D'ADHESION
2008 AU CORELSO**

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Portable.....

Courriel.....

Je donne ou renouvelle (1) mon adhésion en 2008 (10 euros minimum) :.....

Je souhaite participer à la souscription pour un montant de (1) :.....

Je donne mon accord pour participer aux activités de l'association (1)

Date et signature

Après avoir rempli ce bulletin, le retourner avec un chèque à l'ordre de CORELSO à l'adresse :
CORELSO, Forum Social Ivryen, 10 Promenade Gérard Philipe, 94 200 IVRY-SUR-SEINE

(1) Rayer les mentions inutiles.

Conception Ali Omar Yara, Responsable du CORELSO-INFO